REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 7 avril 2026 à dix-huit heures trente sous la présidence de Mme BOSSION Catherine, Maire.
La séance est ouverte à 18 h 30
Présents : Mme BOSSION Catherine, M. DUBOIS Thierry, Mme LANGLOIS Sandra, M. Albert ANDRE, Mme LEBOUCHER Laetitia, M. BOUILLON Bastien, M. ANDRE Vincent, Mme GUERIN Marie-Madeleine, M. MASSON Jean-Claude, Mme LABONDE Evelyne, Mme POIRIER Cécile.
Secrétaire de séance : M. ANDRE Albert

LECTURE CHARTE ÉLU LOCAL

Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local afin que l'ensemble des membres du Conseil Municipal en prenne connaissance.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire indique les taux d'indemnités du Maire et des adjoints :
Maire : 28.10% de l'IB 1027
Adjoints : 10.89% de l'IB 1027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces taux d'indemnités.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire donne lecture des délégations que le conseil municipal pourrait lui autoriser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants pour chaque syndicat auquel la commune est rattachée ou adhère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Gip Recia : Mme LANGLOIS Sandra, titulaire
Mme LABONDE Evelyne, suppléante

SIRTOM : M. ANDRE Albert, titulaire
Mme POIRIER Cécile, suppléante

SIDEP : M. DUBOIS Thierry, titulaire
M. BOUILLON Bastien, titulaire

ELI (Eure-et-Loir ingénierie) : Mme LANGLOIS Sandra, titulaire
M. MASSON Jean-Claude, suppléant

Territoire Energie Eure-et-Loir : M. DUBOIS Thierry, titulaire

Mme BOSSION Catherine, suppléante

INSTAURATION DU RIFSEEP

Madame le Maire indique que jusqu'à présent des primes étaient versées aux agents de la commune en fin d'année. Cependant désormais, si des primes doivent être versées, il faut instaurer le dispositif du Régime Indemnitaire de Fonctions du Sujétions d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFEEP).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration du RIFSEEP, et ce à compter du 1er avril 2026.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Madame le Maire indique que depuis le 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer aux contrats de prévoyance de leurs agents à hauteur de 7€ minimum par mois et par agent.

Il est également obligatoire de participer aux contrats de santé des agents à hauteur de 15€ minimum par mois et par agent.

Malgré ces obligations, aucune participation n'est mise en place jusqu'à maintenant.
Il convient donc, afin de respecter la réglementation en vigueur, d'instaurer ces participations dès que possible.

Un projet de délibération va être transmis au Centre de Gestion, ce n'est qu'après avoir obtenu son avis que le Conseil Municipal délibérera à ce sujet.

NOMINATION DE NOUVEAUX RÉGISSEURS

Il convient de nommer des nouveaux régisseurs pour la régie de recettes de la commune.

Madame le Maire désigne Mme Océane THIRY, la secrétaire de mairie, régisseur titulaire et Mme Laetitia LEBOUCHER, adjointe, régisseur mandataire.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions dans le cimetière comme suit :

50 ans : une tombe (2m2) 300.00 €

Deux tombes (4m2) 600.00€

30 ans : une tombe (2m2) 250.00 €

Deux tombes (4m2) 500.00€

Superposition : 150.00 €
Caveau provisoire : 5.00 € par jour.
Cave-urne : 50 ans – 150.00€
30 ans : 125.00€
Jardin du souvenir : 100.00€

DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide, de verser les subventions suivantes pour l'année 2026 :

APE (association des parents d'élèves des écoles La Puisaye – La Framboisière) : 100€
(1 abstention)

ADMR : 200.00 €

Office de Tourisme de Senonches : 40.00 €

Secours Catholique : 150.00 €

Secours Populaire : 150.00 €

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la modification des statuts de la Communauté de communes des forêts du perche.

CHANGEMENT TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM

Madame le Maire fait part de la demande de l'enseignante de l'école et de l'ATSEM, d'ajouter 45 minutes au temps de travail hebdomadaire de cette dernière.

Elles estiment que ce temps supplémentaire, qui serait ajouté le vendredi après la sortie de classe, est nécessaire pour permettre d'organiser en binôme la semaine à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions), accepte d'ajouter 45 minutes au temps de travail hebdomadaire de l'ATSEM.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les horaires de la mairie sont désormais les suivants :
 Lundi : 9h00-12h00
 Mardi : 13h00-19h00
 Vendredi : 13h00-18h00

- Les dates à retenir :
 Intervillages ---------- le samedi 30 mai à Louvilliers-les-Perche
 Festival de la Framboise ---------- les samedi 13 et dimanche 14 juin
 Fête de la musique ---------- le vendredi 19 juin
 Fête du village ---------- les samedi 1er et dimanche 2 août

- Petit rappel utile à l'arrivée des beaux jours :
 Horaires d'utilisation d'engins bruyants – lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-20h
 -samedi : 9h-12h et 14h30-19h
 -dimanche et jours fériés : 10h-12h

TOUR DE TABLE :

- Mme LABONDE Evelyne signale la présence de nids de poule sur la Route de la Pépinière.
 Mme le Maire propose que l'ensemble des membres du Conseil Municipal se réunisse afin de faire un constat des choses à revoir concernant la voirie.
 Mme LABONDE suggère que la commune réalise un sondage auprès des habitants afin de savoir s'ils souhaitent recevoir les comptes-rendus des Conseils Municipaux dans leur boîte à lettres.
 Mme GUERIN Marie-Madeleine demande si la commune pourrait installer un banc au cimetière.
 Elle suggère de rappeler à chacun les horaires à respecter pour le bruit.
- Mme LEBOUCHER Laetitia indique qu'elle ne gérera plus l'organisation de la Fête de la musique et demande donc s'il y a des volontaires pour prendre sa relève.
 M. ANDRE Albert se porte volontaire pour cette mission.

La séance est levée à 20h50.